

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

L'An 2021, le 23 novembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL, Maire.

**Etaient présents** : MM Morel.D - Fournier - Gacquer - Briau - Salua - Bigot - Roussel - Morel M - Ledoux - Lhorloge - Da Costa Rodrigues – Leneutre.

**Absents** :MM Ghier. M - Dupontreué. D – Dupuis. N (avait donné pouvoir à Ledoux. M).

### DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

### CONTRATS PEC

Suite à la dernière réunion, un courrier explicatif a été transmis en Préfecture et à l'Inspection du Travail, aucune réponse à ce jour.

Monsieur le Maire réitère ses excuses et sollicite la validation des 2 contrats.  
Après débat, les 2 contrats sont validés du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022.  
(9 pour – 3 contre et 1 abstention).

### TRACTEUR KUBOTA

Ce tracteur intercommunal sera mis en vente, les communes de Berteaucourt les Dames et Saint Léger les Domart ne souhaitant pas le conserver.

### TRAVAUX D'ELAGAGE

Des devis ont été sollicités

### HALTE-GARDERIE

Etant donné le peu d'enfants inscrits, un seul contrat sera maintenu au 01/01/2022 et ce jusqu'aux vacances de juillet.

### MEDIATHEQUE

Suite à la demande de mutation de Madame Sylvie DE ALMEIDA, un recrutement sera effectué pour ce poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Une petite cérémonie sera organisée pour son départ.

### TRAVAUX PONT RUE MARCEL BODELU

Patrick Gacquer rappelle à l'Assemblée l'étude de structure des ponts de St Gautier et du marais afin de déterminer la capacité portante. Une limitation à 13T est préconisée pour le pont St Gautier et à 7,5T pour celui du marais.

Le responsable du service d'ouvrages d'art du Conseil Départemental de la Somme confirme qu'à ce stade, il n'y a pas de désordres rédhibitoires sur l'ouvrage rue Marcel Bodelu néanmoins il serait nécessaire d'engager à moyen terme quelques travaux pour préserver la pérennité de l'ouvrage et ne pas laisser s'aggraver les dégradations qui à terme pourraient nécessiter des restrictions de circulation et des dépenses de réparations plus importantes.

Ces travaux pourraient être réalisés en 2 phases et subventionnés par le Département à hauteur de 50%. D'autres subventions seront sollicitées.

Le devis estimatif établi par l'Entreprise IREM de Corbie s'élève à la somme de 152 079,91 € TTC auquel il faut ajouter environ 20% pour intégrer la maîtrise d'œuvre, l'élaboration du dossier loi sur l'eau et coordonnateur SPS.

Après débat, l'Assemblée décide de ne pas engager les travaux dans l'immédiat et d'installer les panneaux de restriction de tonnage.

### **DEMATERIALIZATION DES ACTES D'URBANISME**

Toute personne a droit de saisir l'administration par voie électronique pour déposer des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols.

Cette possibilité doit être offerte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La commune devra disposer d'une téléprocédure permettant de recevoir et d'instruire de façon dématérialisée ces demandes.

Un avenant sera donc signé avec le CCNS et le Pôle Métropolitain.

### **TRANSFERTS DE CREDITS**

Des transferts seront effectués afin de régler les dépenses d'éclairage public suite à un changement d'imputation et les dépenses relatives au paiement des salaires du personnel.

### **COLIS DE NOËL**

Les binômes sont constitués en vue de la distribution la semaine du 13 au 17 décembre. José Da Costa propose que le bon remis puisse être utilisé chez un commerçant ou artisan du village. Delphine Briau informe que les enfants de l'école réaliseront une carte de Noël qui sera remise avec le bon.

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Le planning des permanences des élus est établi pour un démarrage au 1<sup>er</sup> décembre.

Suite au changement d'éclairage public, un rendez-vous d'urgence sera pris avec la FDE afin de faire part du mécontentement, constater la dangerosité et étudier les possibilités d'augmenter l'intensité et de mieux éclairer les passages piétons et les abords des abri-bus.

Un courrier sera transmis aux différents opérateurs afin de faire part du mécontentement et des désordres rencontrés avec la fibre.

### **DROIT D'INITIATIVE**

M. Rouzé souhaiterait qu'un panneau stationnement réservé à la médiathèque soit installé sur le parking de la médiathèque et informe du départ de la responsable de l'antenne du Secours Catholique et ne sait pas si quelqu'un prendra la suite.

M. Rouzé et F. Fournier envisagent de mettre en place une initiation à l'informatique de 2h sur rendez-vous à la médiathèque.

D. Briau fait remarquer que l'arrêt minute matérialisé devant le kebab est toujours occupé par le véhicule personnel du gérant.

M. Bigot invite les conseillers à assister au marché de Noël du 5 décembre et au spectacle organisé pour les enfants avec goûter le 12 décembre.

L. Lhorloge a constaté des dégradations dans le marais et demande s'il est possible de condamner l'accès aux véhicules. On lui a fait remarquer que le panneau de signalisation en triangle au bas du lotissement La Fresnaie serait à changer car n'est plus lisible, il en sera de même pour le panneau rue des Lilas.

D. Morel sollicite la participation de tous les conseillers municipaux aux prochaines élections présidentielles et législatives.

M. Morel voudrait savoir si les tickets de piscine ont été distribués aux ados de la commune comme prévu.

J. Da Costa demande si le projet de création d'une aire de jeux est toujours d'actualité.